



Et maintenant, engageons les actions !

L'ANMECS salue le travail réalisé par la commission d'enquête présidée par Laure Miller et rapportée par Isabelle Santiago sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance rendu public le mardi 8 avril 2025.

Une nouvelle fois, les élus de la république viennent démontrer que les politiques dédiées à la Protection de l'enfance ont besoin d'un engagement pluriannuel fiable, garanti par l'Etat et par l'ensemble des parties prenantes : Conseils Départementaux, Agences Régionales de Santé, tribunaux pour enfants, établissements sociaux et médico-sociaux publics et privés habilités, Education Nationale....

L'ANMECS soutient l'esprit de ce rapport et, s'y associe pour co-construire une réorientation des politiques publiques dédiées à la protection de l'enfance.

Souhaitons que ce travail trouve une traduction utile, vecteur d'un changement efficient.

Sur le plan de la gouvernance, les « parents » de cette politique publique peinent à s'entendre et à se faire entendre. L'Etat reste dans une implication inégale et souvent timorée. Les Départements sont aujourd'hui obligés de reconnaître leurs difficultés, dans leurs rôles de pilotage, de mise en œuvre et surtout de financement d'une politique publique qui leur pose bien des difficultés à articuler leurs compétences avec des ambitions nationales si peu lisibles.

L'indispensable pilotage à l'échelle nationale et locale, tant attendu, doit reposer sur un Cap défini et suivi prenant en compte les besoins fondamentaux des mineurs et des jeunes majeurs accompagnés, en associant les attentes et les devoirs des familles.

Ainsi, comment garantir que les acteurs de la protection de l'enfance participent aux discussions et au pilotage des actions dédiées, sans être associés de manière durable aux négociations rassemblant l'Etat, les collectivités territoriales, les institutions sanitaires, médico-sociales, d'enseignements, de justice, et les établissements habilités ?

L'enjeu d'une coordination lisible et proactive doit s'affirmer.

La crise majeure connue par chacun, rappelée par la commission d'enquête, peut se résoudre par l'objectif commun de garantir un parcours de vie épanouissant pour la personne accompagnée.

Toutefois, sans investissement financier massif, il est impossible de déployer des outils de prévention à la hauteur des enjeux pour garantir un accompagnement éducatif, social respectueux des droits et des besoins fondamentaux de l'enfant.

Contact presse ANMECS :

M. Alain VINCIARELLI, Président.
contact@anmecs.fr

A ce titre, l'investissement de la prévention doit s'équilibrer avec la nécessaire protection des enfants. Agir le plus tôt possible avec les parents concourt aussi à la restauration de leur mobilisation, et permet d'envisager un panel d'interventions ajusté aux besoins. Les actions reliant l'accompagnement au domicile parental soutenu par des répit ou des replis permet de maintenir des liens, lorsque la situation le permet. Le déploiement de ce type d'intervention doit être confirmée en prenant appui sur l'expertise des MECS. L'ANMECS demande de s'inspirer des interventions expérimentées durant plus de 30 ans pour instruire l'évolution des interventions en protection de l'enfance.

L'accompagnement des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs, en associant leur famille, doit être décloisonné des organisations en silos, lesquelles altèrent la co-construction, le faire ensemble, éloignées des attentes de nos concitoyens.

L'ANMECS partage les constats faits dans ce rapport. Cependant nous appelons à veiller à sortir de l'opposition et de la hiérarchisation des modes d'accueil (accueil familial, accueil collectif), éminemment complémentaires.

Il ne peut pas y avoir d'accueil collectif sans des taux d'encadrement décents qui permettent un accompagnement éducatif, pédagogique, psychologique au plus près des besoins des enfants. S'agissant des maisons d'enfants, accueillir, au sein de petites unités de vie, accompagnés par une communauté éducative, équipe pluridisciplinaire fédérée et cohérente, est aussi un modèle à soutenir et à développer.

L'investissement de taux et de normes d'encadrement ne peut plus être considéré comme un coût, mais bien comme une résolution confirmant la prise en compte par l'Etat et ses citoyens, que l'enfant est notre priorité, notre avenir.

Enfin, l'ANMECS exhorte les acteurs nationaux à agir sur la crise d'attractivité des métiers. Il faut répondre urgemment aux enjeux de revalorisation des rémunérations. Cette impérieuse étape sera à compléter par la nécessité d'amélioration des conditions de travail, de sécurisation des professionnels et de garantir leur exercice clinique, à partir d'enveloppes spécifiques pour la formation initiale et continue.

Il est temps d'agir pour que la protection de l'enfance soit pensée et pilotée.
--

Le Conseil d'Administration de l'ANMECS

Contact presse ANMECS :

M. Alain VINCIARELLI, Président.
contact@anmecs.fr

www.anmecs.fr